



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E153976

VALABLE JUSQU'AU 08/06/2026

ÉDITÉ LE 05/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/09/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 3 570

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN 2015B01612

Siret : 500 097 126 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2114694

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 414549950010

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 414549950001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : P2C PRO-SERVICES

4 RUE DES MONTELIEVRES
ZI LES RENARDIERES
ECUELLES
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
Téléphone : 01 60 70 50 01
Portable : 06 61 18 11 22

Fax :

Site Internet : www.davoigneaugarnier.fr

E-mail : p2c@davoigneaugarnier.com

Responsabilité légale :
PILLOT EPOUSE NAHI CATHERINE CO-GÉRANTE / NAHI NORDINE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/05/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/05/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	07/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	26/07/2022
o Poêle ou insert bois	26/07/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.